

Dispositif d'aide aux loyers des entreprises du territoire de Limoges Métropole Jusqu'au 31 Août 2021

La crise sanitaire que nous traversons impacte de manière profonde le tissu économique de nos territoires. Pour aider les entreprises locales à faire face à cette situation exceptionnelle, Limoges Métropole a mis en place dès mars 2020 des dispositifs d'aides pour les soutenir et a poursuivi son action en relançant, en fin d'année des mesures nécessaires au maintien et à la survie de notre tissu économique local.

Dans le cadre de la troisième vague que nous avons traversée, de nombreuses entreprises se sont trouvées à nouveau en difficulté.

C'est pourquoi, **Limoges Métropole a décidé de relancer son dispositif d'aide aux loyers professionnels, déjà mis en œuvre lors des précédentes vagues.**

Il s'agit, pour les entreprises de 1 à 9 salariés, ayant fait l'objet d'une fermeture administrative au mois d'avril 2021, d'une aide plafonnée à 2 000 €, calculée à hauteur de 60% du loyer hors taxe et hors charges supporté au mois d'avril 2021.

⇒ **Modalités de dépôt de la demande :**

Dossier disponible sur le site de Limoges Métropole : www.limoges-metropole.fr

Dépôt du dossier par courriel : pde@limoges-metropole.fr

Quand ? **jusqu'au 31 août 2021**

⇒ **Informations utiles :**

Limoges Métropole au **06 11 25 64 11** ou pde@limoges-metropole.fr

CONTACT PRESSE : Hélène VALLEIX

Courriel : helene.valleix@limoges-metropole.fr

Tél : 05 55 45 79 09 - 06 20 59 42 71

www.limoges-metropole.fr